



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Commission de suivi de site « déchets »  
Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2022**

M. Bernard COUSIN, directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture (DCPPAT), en l'absence en début de séance de M DIOUF, secrétaire général adjoint, accueille les participants et ouvre la séance de la commission de suivi de sites « déchets » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Aurélien DIOUF, secrétaire général adjoint
- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPPAT
- Mme Émilie GITZHOFER, DCPPAT, cheffe du bureau de l'utilité publique et de l'environnement
- Mme Catherine DUBUISSON, DCPPAT, bureau de l'utilité publique et de l'environnement
- Mme Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Nadia ABIDA, DREAL
- Mme Laëtitia STEPHAN, DREAL
- M. Sébastien ROLAND, DDETS
- Mme Adeline BOZEC, mairie de GRAND-QUEVILLY,
- M. Martial OBIN, mairie de PETIT-QUEVILLY
- M. Benoît VARIN, mairie de SOTTEVILLE-LES-ROUEN
- M. Alain ROUZIES, association UFC QUE CHOISIR ROUEN
- M. Thierry DA SILVA – HAROPAPORT Rouen
- M. Gilles SCOTTÉ, TRIADIS
- M. Jean-Luc DUVAL, SMEDAR
- M. Jean-Marie ROYER, SMEDAR
- M. Gwenaël MAHIEUX, SNVE
- M. Morgan PABLOS, SERAF
- M. Franck CHOPLIN, SERAF
- M. Julien LECANU, ATHALYS
- M. Olivier PASCOËT, représentant la STEP Emeraude de la métropole
- M. Sylvain CIRON, représentant la STEP de Saint Aubin les Elbeuf
- M. Arnaud LAHAINE, SOLVALOR
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS
- M. Jérôme CORTINOVIS, ATMO
- Mme Anne FRANCOIS, ATMO
- Mme Juliette WEIL, AESN

Excusés :

- La Région Normandie
- le Département 76
- la mairie de Rouen
- l'association APESAC

## **ORDRE DU JOUR**

*(Pour rappel, tous les documents nécessaires à la réunion ont été transmis aux membres de la commission lors de l'invitation).*

### **1 – Approbation du compte-rendu de la CSS du 19/11/2021**

Le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Présentation DREAL (actualités réglementaires, inspections) par Mme Laëtitia STEPHAN**

M. ROUZIES estime que la loi ASAP représente pour les associatifs une régression de sécurité environnementale. Il fait part d'une baisse de présentation de dossiers comportant des enjeux environnementaux devant le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques), instance indépendante qui associe la société civile. Il regrette que cette loi contribue à diminuer encore la participation des associations et du public dans les décisions qui sont prises.

Il dit qu'une réflexion doit être engagée sur la notion de consultation publique car la participation du public n'est pas satisfaisante. Il estime qu'une publicité plus importante devrait être faite afin que le public puisse s'intéresser aux consultations publiques. Enfin, il demande si l'on peut diffuser plus largement les informations relatives aux décisions prises suite aux séances du CODERST à l'ensemble des citoyens.

M. COUSIN rappelle à M. ROUZIES les différents débats sur ce thème. Il reconnaît qu'il y a moins de dossiers présentés en CODERST mais que les membres sont néanmoins informés des dossiers « hors CODERST ».

### **3 – Présentation ATMO Normandie – Mme Anne FRANCOIS**

M. ROUZIES souligne que les dioxines retombant aussi dans l'eau peuvent être ingérées directement.

Il dit que le percentile 95 au titre de la valeur régionale est compliqué à comprendre pour les personnes extérieures et demande si des études sont en cours pour déterminer des valeurs nationales et internationales réglementaires et sanitaires sur ces retombées.

Mme FRANCOIS répond que les valeurs réglementaires disponibles dans les pays voisins, notamment l'Allemagne et la Suisse, seront utilisées comme valeurs guides dans les prochains rapports cadre.

Au sujet des retombées des dioxines furanes, M. ROUZIES propose qu'une jauge soit installée à côté du quartier à vocation écologique Flaubert et également au niveau du raccordement du pont Flaubert à la Sud III.

En ce qui concerne la baisse des dioxines furanes en 2021 évoquée par M. ROUZIES, Mme FRANCOIS indique que les baisses pourraient résulter des actions mises en place par la fonderie voisine pour diminuer ses émissions et que des points de mesure lichens seront mis en place pour confirmer la tendance qui se dessine.

Au sujet de la fonderie, M. ROUZIES évoque une entreprise ayant une grande influence sur la qualité de l'air sur le territoire de Petit-Quevilly et fait part qu'il n'a pas vu de dossier présenté depuis de nombreuses années en CODERST pour cette société.

Pour terminer, M. ROUZIES souligne le travail sérieux, l'intérêt des actions et les recherches menées par ATMO.

#### 4 – Présentations et bilans des exploitants

##### ✓ 4-1 - SMEDAR (UVE-VESTA) – Présentation M. Jean-Luc DUVAL

M. ROUZIES revient sur l'augmentation de la consommation de gaz résultant du traitement des rejets de NOx. L'exploitant confirme que c'est dû à l'utilisation d'un catalyseur à haute température qui nécessite d'être réchauffé.

M. ROUZIES demande si une solution est recherchée pour ne plus utiliser de fioul. L'exploitant explique que les brûleurs fiouls servent en cas de redémarrage d'une ligne d'incinération pour la montée en température au-dessus de 850°, que les brûleurs gaz sont utilisés dans le traitement de fumées et qu'une réflexion est engagée pour une baisse de consommation les prochaines années.

M. ROUZIES demande pourquoi il est nécessaire de filmer les déchets qui rentrent dans le site. L'exploitant indique qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour vérifier la qualité d'incinération de tous les déchets apportés.

Il demande également la raison de la demande de modification de la valeur limite des rejets de fluorures. L'exploitant répond que cette demande fait suite à une erreur constatée de modification de seuil dans l'arrêté préfectoral. La demande a été acceptée par la DREAL et la régularisation est en cours.

##### ✓ 4-2 ATHALYS – Présentation M. Julien LECANU

M. ROUZIES demande si ATHALYS a travaillé sur une meilleure utilisation des eaux pluviales pour une économie d'eau.

M. LECANU indique que 2 nouvelles cuves sont en cours de construction pour récupérer les eaux pluviales pour une capacité de 90 m<sup>3</sup>. Un système d'hygiénisation de ces eaux sera aussi installé pour la prévention de la légionelle. Il fait part également de la présence en interne d'un réseau de surpression qui permet l'utilisation de l'eau de pluie et indique que 900 m<sup>2</sup> de toiture pour atteindre au moins 30 % d'auto-consommation en eau grâce à l'eau pluviale.

En ce qui concerne la consommation électrique qui va doubler (de 1000 mégawatts à 2000 mégawatts), M. LECANU dit que 3 000m<sup>2</sup> de toiture vont être couverts de panneaux solaires en vue d'atteindre 25 % de l'électricité auto-produite, ce qui réduirait de 500 mégawatts la consommation d'énergie par rapport au prévisionnel.

M. ROUZIES évoque le problème d'odeur et demande quand sera installé le système à charbons actifs pour les rejets de l'unité de stérilisation des œufs embryonnés. M. LECANU mentionne une période entre 6 à 8 mois. Il évoque par ailleurs la mise en place de formations « NEZ » auprès des salariés pour continuer à s'améliorer sur le sujet des odeurs.

En ce qui concerne l'exutoire des œufs stérilisés en méthanisation, M. LECANU indique envisager d'envoyer une bonne partie de ces produits vers la SCEA du Mont au Roux située à Cléville.

À la question posée sur le suivi des pollutions générées antérieurement par Brenntag, M. LECANU répond que le suivi de la pollution relève de la responsabilité de Brenntag et qu'un arrêté préfectoral oblige cet ancien exploitant à surveiller la pollution historique du site.

Au sujet de la procédure « Trackdéchets », M. LECANU indique qu'il s'agit de la dématérialisation imposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 des bordereaux de suivi de déchets dangereux. C'est une plateforme numérique qui permet une traçabilité des déchets en toute sécurité qui garantit la circulation de la traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Pour les micros-polluants, M. LECANU répond que ce sont des polluants qui ne sont pas biodégradables et non captés par les systèmes de traitement. Une unité d'ozonation sera mise en place pour permettre d'aller traiter des micros-polluants et améliorer la dépollution globale des effluents.

✓ 4-3 - SERAF - Présentation M. Morgan PABLOS

M. ROUZIES demande si le gaz brûlé dans la torchère peut être valorisé.

M. PABLOS répond que le gaz n'est plus valorisable et indique, s'agissant d'une fin d'exploitation de casier de déchets fermentés cibles, que la torchère ne fonctionne que deux heures par jour.

En ce qui concerne l'incident au dépotage en 2021, une sensibilisation des chauffeurs est faite en permanence. Le dépotage n'est pas mis en route avant une vérification réalisée par un des opérateurs de SERAF.

M. ROUZIES tient à rappeler la pollution du Cailly par la société Brenntag à Montville pour un incident de même type et que désormais le raccordement ne peut se faire qu'à l'aide d'une pièce intermédiaire obligatoirement nécessaire.

✓ 4-4 TRIADIS – Présentation M. Gilles SCOTTÉ

La présentation ne soulève pas de question.

✓ 4-5 STEP EMERAUDE – Présentation M. Olivier PASCOUET

Aux questions posées sur le remplacement de l'utilisation du combustible fioul amené à disparaître, la recherche sur la valorisation des cendres et les difficultés de travaux de maintenance des fours, l'exploitant apporte les éléments suivants :

- que la consommation du fioul est en phase d'optimisation sans cependant pouvoir s'en passer pour le moment,

- pour la valorisation des cendres, celles-ci sont envoyées depuis avril 2022 chez SERAF pour être utilisées en agent stabilisant pour le conditionnement des déchets dangereux.

- au sujet des travaux de maintenance des échangeurs de calories, les échangeurs des fours nécessitent des aciers hors du commun. Les problèmes d'approvisionnement sur ces aciers conditionnent la remise en service des fours.

✓ 4-6 STEP SAINT AUBIN LES ELBEUF – Présentation M. Sylvain CIRON

M. ROUZIES fait remarquer des dépassements récurrents du seuil des rejets de dioxines et furanes.

M. CIRON indique que le seuil est à 0,1 nanogramme par m<sup>3</sup> avec des facteurs de 10<sup>-3</sup>, 10<sup>-4</sup> et 10<sup>-5</sup> sur ces mesures, ce qui est largement inférieur au seuil réglementaire.

## **5 – Intégration SOLVALOR à la CSS « Déchets »**

M. DIOUF indique qu'il s'agit d'une présentation succincte de la société et de ses activités, le bilan 2021 ayant déjà été présenté en CSS « Solvalor » le 10 février 2022.

Présentation de l'exploitation par M. Arnaud LAHAINE

## **6 – Renouvellement 2022 – 2027 de la composition de la CSS « Déchets »**

L'arrêté de composition portant création de la commission de suivi de sites « Déchets » arrivant à échéance le 10 novembre 2022, nécessite le renouvellement pour une durée de 5 années des membres de cette commission.

Pour ce renouvellement, M. HUART s'interroge sur la nécessité de maintenir la STEP de Saint-Aubin-les-Elbeuf dans la CSS du fait que ce site n'est plus classé comme « prioritaire » au titre des ICPE (car non soumise à la directive IED) et de sa faible activité.

M. ROUZIES propose qu'une annexe condensée relevant de cette station d'épuration soit jointe à la présentation de celle du site « Émeraude ». Les représentants de la métropole étant favorables à cette proposition, M. DIOUF en prend acte.

Il remercie les participants pour leur présence, pour la qualité des présentations et des échanges et lève la séance à 12h40.

Le Président



Aurélien DIOUF

Le Secrétaire



Bernard COUSIN